**Le beau 13e siècle. Royaume de France, Empire allemand et Italie, 1180-1270 »**

Les bornes chronologiques qui correspondent à deux dates politiques évidentes (avènement de Philippe-Auguste et mort de saint Louis) ont surtout pour but de délimiter précisément l’intervalle dans lequel peuvent être choisis les documents proposés aux étudiants. Il est clair qu’elles ne présentent pas le même intérêt selon le champ historique ou le pays que l’on étudie. Sur moins d’un siècle ce sont trois espaces politiques qui sont à prendre en compte : le royaume de France ; le royaume d’Allemagne et ceux qui lui sont associés au sein de l’empire (Arles, Italie du Nord et, à partir du règne d’Henri VI, Italie du Sud et Sicile) ; le reste de la péninsule italienne : Etats pontificaux, principales républiques urbaines (Florence, Gènes, Milan, Venise).

L’intitulé, qui emprunte une formule souvent employée pour le royaume de France, invite à privilégier les éléments de dynamisme propres à la période : croissance rurale et urbaine ; essor des activités économiques et commerciales (foires de Champagne, origines de la Hanse, marchands italiens) ; renforcement du pouvoir des gouvernants (rois, papes, républiques urbaines) ; essor artistique du gothique ; développement et circulation des savoirs (naissance des Universités) ; apparition de nouveaux ordres religieux et de nouvelles formes de spiritualité (Ordres Mendiants et ordres militaires par exemple). Les aspects de l’expansion hors des frontières des Etats concernés (Croisades en Terre Sainte, conquête de la Prusse) sont à considérer dans la mesure où ils illustrent ce dynamisme et ont des répercussions au sein de ces Etats mais ils ne sont pas au coeur de la question. On n’oubliera pas de s’intéresser aux limites de ce dynamisme et à sa « part d’ombre » (ainsi la lutte anti-hérétiques dans le Languedoc ou en Italie du Nord, les conflits entre le pape et l’empereur…). Même si l’intervalle chronologique est restreint, les champs concernés sont nombreux : on limitera donc le degré de précision des aspects événementiels afin de se concentrer sur les tendances principales, les innovations majeures, la mesure des phénomènes observés et les mécanismes en jeu. Par exemple, on n’attendra pas des candidats une connaissance trop fine de la chronologie politique propre au royaume d’Allemagne ou des évolutions et des luttes politiques entre les cités italiennes.

- Michel Kaplan (dir.) *Histoire médiévale - Tome 2, Le Moyen Age XIe-XVe siècles*, Bréal, coll Grand Amphi, 1998.

-Jean Kerhervé, Histoire de la France : *la naissance de l’état moderne, 1180-1492*, Hachette, coll. Carré Histoire, 1998

-Michel Parisse, *Allemagne et empire au Moyen Âge*, Hachette, coll. Carré Histoire, 2002

-Jean-Pierre Delumeau et Isabelle Heullant-Donat, *L’Italie au Moyen Âge Ve-XVe siècles*, Hachette, coll. Carré Histoire, 2000

**Les femmes dans la société française d’Ancien Régime**

 **(XVIe-XVIIIe siècle)**

En un demi-siècle, l’histoire des femmes a connu de profondes transformations. De recherches centrées sur la volonté de rendre visible et intelligible le passé des femmes ainsi que sur les origines et manifestations de la domination masculine, elle s’est élargie à de multiples champs, a acquis lentement une reconnaissance académique, tout en intégrant l’approche par le genre, née dans le monde anglo-saxon. Aujourd’hui, l’histoire des femmes s’intéresse à la multiplicité des rôles et des modes d’intervention des femmes dans les sphères publique et privée mais aussi à la variabilité, selon les périodes, des représentations et des discours des sociétés sur la différence des sexes. Par son intitulé, le programme sur "Les femmes dans la société française d’Ancien Régime (XVIe -XVIIIe siècle)" invite à inscrire l’étude des femmes dans celle de l’ensemble de la société française d’Ancien régime, à savoir une société composée d’hommes et de femmes qui, sauf exception – cléricale en particulier –, sont amenés à se côtoyer chaque jour, de la naissance à la mort, quelle que soit leur appartenance à telle ou telle catégorie. Les candidates et les candidats sont donc encouragés à ne pas étudier les femmes et leur histoire en marge de l’ensemble de la société mais à montrer leur capacité à réfléchir sur les relations et les différences entre les sexes, sur les identités de genre propres à la période, dans l’optique actuelle d’une histoire sociale mixte. L’histoire sociale est ici entendue au sens large, histoire individuelle et collective, incluant démographie, éducation, travail, religion, culture, politique etc. Même si les femmes des élites sociales sont mieux connues par la documentation écrite et iconographique, il conviendra ne pas négliger les groupes plus modestes. Pour la période moderne, l’histoire des femmes et du genre s’appuie sur des récits de vie et des portraits de groupe, sait dialoguer avec l’histoire de l’art, de la littérature et des sciences. Par ailleurs, l’étude d’une société ne saurait être sortie de son contexte : les candidates et les candidats devront maîtriser les grands jalons chronologiques tant en politique intérieure et extérieure que dans les domaines religieux, culturels mais aussi économiques. Est également attendu un usage pertinent du vocabulaire et des notions propres à l’Ancien Régime. Cette question couvre l’ensemble de la période moderne, avec comme bornes précises, en amont, le règne d’Anne de Bretagne (1491-1514) et sa « grande cour des dames » chère à Brantôme et, comme terme, la préparation des États généraux de 1789 qui vit d’exprimer un certain nombre de revendications de la part des femmes. En terme spatial, le sujet exclut volontairement, pour ne pas surcharger la préparation, espaces ultra-marins et sociétés coloniales. Enfin, cette question amène à fréquenter les différents types de sources primaires qu’elles soient normatives, administratives, juridiques et judiciaires, didactiques, littéraires, ou relevant du for privé sans en privilégier aucune, que l’auteur soit une femme ou un homme. Au delà des connaissances et des compétences argumentatives, le jury sera particulièrement attentif à la capacité des candidates et des candidats à faire preuve d’esprit critique – qualité fondamentale chez une historienne ou chez un historien – à l’égard des sources à commenter, leurs autrices ou leurs auteurs et leurs conditions d’élaboration.

- Georges Duby, Michelle Perrot, (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, 2002 (réed), t. 3 : XVIe-XVIIIe siècles.

- Dominique Godineau, *Les Femmes dans la société française, 17e -18e siècle*, Paris, A. Colin, 2003.